



Non indemnisation de l'assurance " loyer impayé "

Par **jf94**, le **16/09/2013** à **00:01**

Bonjour,

Mon appartement, acheté dans le but d'une défiscalisation Scellier est géré par un mandataire (Cabinet Champenois Immobilier) via lequel j'ai souscrit à une assurance "garanties des loyers impayés" auprès de la SACCAP.

Mon locataire n'a pas payé son loyer d'Octobre 2012 à juin 2013 et je n'ai toujours pas été indemnisé. Il a depuis quitté le logement, mais l'assurance refuse de dialoguer avec moi (ne voulant traiter qu'avec mon mandataire) et ce dernier ne cesse d'essayer de gagner du temps. Cette situation m'est insupportable, de plus que la somme due dépasse 4000 euros.

Auriez-vous une solution à mon problème?

D'avance merci.

Par **HOODIA**, le **16/09/2013** à **09:29**

Bonjour,

Vous avez signé un pouvoir qui donne le feu vert à l'assurance de vous remplacer ... et, vous ne pouvez revenir en arrière maintenant..

J'avais préféré passer par mon avocat car hyper réactif :

1er impayé AOUT 2011 départ locataire FEVRIER 2012 (après toute la procédure ,et jugement tribunal)

Maintenant mon locataire est parti avant l'expulsion!

Par **HOODIA**, le **16/09/2013** à **09:38**

Depuis ,j'ai résilié les deux assurance différentes loyers impayés ,car j'aurai perdu beaucoup plus à attendre de passer au tribunal ...

Dans tous les cas le dossier doit être irréprochable pour que l'assurance fonctionne ,ce qui fait que vous ne savez que lorsque le locataire ne paye plus!

(Dans mon cas ,il n'y avait pas de contestation)